



1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (THIERRY AMY)

Plan des zones réservées

Par correspondance du 14 mai 2018, le Département du Territoire et de l'Environnement du canton de Vaud a confirmé à la Municipalité que le plan des zones réservées, approuvé par le Conseil communal en date du 26 octobre 2017, est entré formellement en force le 15 mai 2018.

La Municipalité a pris acte de cette décision avec satisfaction, ce qui lui permettra de mener à bien la révision de son Plan général d'affectation (redimensionnement du territoire communal), ainsi que l'étude d'une nouvelle centralité de Cugy dans la sérénité.

Le règlement du plan des zones réservées suspend donc l'application du règlement de l'aménagement du territoire et des constructions de la commune de Cugy pendant une durée de cinq ans (prolongeable trois ans) ou jusqu'à l'entrée en force du Plan général d'affectation révisé, objectif que la Municipalité entend atteindre d'ici la fin de la législature.

Projet MétamorphHouse

Le 7 juin prochain, à 20h00 à la Maison villageoise de Cugy, aura lieu la séance d'information publique sur le projet MétamorphHouse. Tous les propriétaires de villas et maisons individuelles de notre Commune ont reçu, en date du 8 mai dernier, une correspondance commune du Service du Développement Territorial du canton de Vaud ainsi que la commune de Cugy les invitant à cette séance d'information. Une communication en ce sens est également parue dans la dernière PIO.

La Municipalité espère que cette soirée attirera une affluence nombreuse et que plusieurs propriétaires seront intéressés à participer au processus proposé et ainsi tester le concept mis en avant par le Service du Développement Territorial en répondant aux objectifs de densification fixés dans le cadre du plan directeur cantonal.

2. AFFAIRES SCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Effectifs scolaires

La volée qui entrera au niveau secondaire en août 2018 compte un effectif record de 116 élèves à ce jour. Dès lors, une classe supplémentaire devra être ouverte alors que toutes les classes sont actuellement occupées au Collège de la Combe. Une solution a été trouvée au détriment de la bibliothèque (voir point suivant).

Si la volée 2019 ne semble pas poser le même problème, les effectifs de la suivante, en 2020, va cependant également nécessiter l'ouverture d'une classe supplémentaire. Il n'y aura ainsi plus de possibilité au Collège de la Combe. Le Comité directeur de l'ASICE, en collaboration avec l'Établissement scolaire, analyse actuellement des solutions pour anticiper ce problème.



Une étude de la démographie enfantine entreprise en 2017 montre que les effectifs vont continuer à augmenter, mais dans une proportion moindre. Cependant, à court terme, les constructions de logements encore en cours, principalement à Froideville, Bretigny-sur-Morrens et Morrens et la mise en zone réservée des communes de l'ASICE rendent difficiles les estimations des besoins.

Une fois abouties, les réflexions seront présentées aux Municipalités et au Conseil intercommunal de l'ASICE. Les Conseils communaux seront évidemment tenus au courant.

Bibliothèque du Haut-Talent

Le besoin d'une classe supplémentaire pour le secteur secondaire à la Combe va obliger le Comité directeur à utiliser à cet effet le local dédié à la bibliothèque. Cette décision n'a pas été prise de gâité de cœur quelques jours après l'inauguration officielle de la Bibliothèque du Haut-Talent. Il a cependant été prévu de conserver une antenne dans le Collège de la Combe et maintenir une partie des collections de documents pour les élèves de 5 à 11^e années. Cette solution permettra de maintenir du prêt aux élèves sur le temps parascolaire, même dans un local plus exigü.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES ASICE (JEAN-PIERRE STERCHI)

Conseil intercommunal de l'ASICE

La prochaine séance du Conseil intercommunal de l'ASICE aura lieu le mardi 12 juin prochain à 18h00 au Collège de la Combe à Cugy. Hormis les communications du Président du Conseil intercommunal et du Comité de direction, le point essentiel de cette séance sera consacré à la présentation du préavis 10-2018 : Collège de la Combe - aménagements complémentaires.

Il s'agit de quatre aménagements nécessaires pour créer une classe et un local de dégagement supplémentaires, pour relier un bureau de l'économie familiale à l'administration de l'école et pour créer un guichet au niveau de la réception du secrétariat.

Communication du Comité directeur de l'ASICE

D'une manière générale, le Codir souhaite améliorer l'information et la communication afin de répondre aux attentes et besoins des organes délibérants et exécutifs ainsi que de la population. Différentes pistes sont actuellement en phase d'élaboration.

Concernant l'**axe Codir – Municipalités**, le Codir diffuse une fois par mois une communication qui suit la tenue de sa séance mensuelle et qui fait état des points ou chantiers principaux sur lesquels il travaille.

Pour l'**axe Codir – Conseil intercommunal**, la communication faite lors de chaque séance du Conseil intercommunal est enrichie. D'autre part, afin de permettre l'accès aux différents documents publics que sont les procès-verbaux des Conseils intercommunaux ou les préavis acceptés, le Codir travaille actuellement à la construction d'un site Internet qui permettra une mise en ligne de ces documents et bien d'autres.

Ce site sera aussi utile pour renseigner les **Conseillers communaux ou généraux** des différentes Communes ainsi que **la population en général**. Ce site permettra également de regrouper toutes les informations sur les tâches dont l'ASICE est responsable. Une place sera aussi faite au **Conseil d'établissement** pour la présentation de documents utiles. La mise en route de ce site est fixée à mi-juin et son adresse est : **www.asice.ch**



4. AFFAIRES PARASCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Accueil parascolaire

Les structures d'accueil de la Chavanne et de la Cavenettaz ont obtenu une nouvelle autorisation d'exploiter jusqu'à fin 2019. Dès lors, sur Cugy, le nombre d'enfants accueillis sera toujours de 72 et répondra à la demande pour les élèves de 1 à 5P. Pour les 6P, tout comme ces dernières années, un accueil avec encadrement et animation sera organisé par l'ASICE à midi. Pour l'accueil de l'après-midi, une solution est proposée par une structure privée sur le site de la Combe.

Pour les élèves de 7P à 11S, les cantines de midi sont à disposition avec, à choix, repas chauds ou pique-nique. Les offres de Devoirs surveillés (3^e à 8^e) sont proposées dans chaque village mais seulement mises en place à partir de l'inscription de quatre élèves.

5. FINANCES (PHILIPPE FLÜCKIGER)

RIE III vaudoise et estimation des recettes fiscales des personnes morales

L'Administration cantonale des impôts a procédé à une nouvelle estimation des rendements fiscaux des personnes morales dans le cadre de RIE III vaudoise 2019, ceci sur la base des données de l'exercice 2016.

Ainsi, les nouvelles estimations cantonales anticipent pour les communes des recettes issues de l'impôt sur le bénéfice d'un montant de 128 millions de francs et de 43 millions de francs pour l'impôt sur le capital. C'est respectivement 170 millions et 7 millions de francs de moins comparé à 2016. Le manque à gagner fiscal s'élève donc au total à 177 millions de francs.

L'Union des communes vaudoises (UCV) déplore des différences fiscales bien plus importantes que ce qui avait été annoncé lors des négociations avec le Canton en 2015-2016. Avec CHF 177 millions de francs en moins dans les caisses communales, l'UCV estime que le système péréquatif s'essouffle et que la facture sociale devient démesurément lourde pour les communes. La faïtière des communes vaudoises a maintenu sa demande de compensation par le Canton de CHF 50 millions par année jusqu'à l'entrée en vigueur au niveau fédéral du Projet fiscal 17 (PF 17). Une motion en ce sens a été déposée à cet effet au Grand Conseil et est actuellement en cours de traitement.

Selon les estimations de l'UCV appliquées à notre Commune, on doit s'attendre à une augmentation totale d'environ 4.2 points (soit 1.9 points sur le manque à gagner fiscal et de 2.3 points issus de la péréquation), qui ne seront pas compensés par l'augmentation du taux communal à 78 points.

En conclusion, et quel que soit le résultat des négociations Canton-communes, notre Commune pourrait devoir augmenter d'au moins 3 points son taux d'imposition à l'horizon 2019-2020.

6. POLICE DES CONSTRUCTIONS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)

Trois dossiers privés d'importance communale sont en cours et occupent la police des constructions. Au vu des questions posées par la population sur le planning des travaux ainsi que sur la nature de ces projets, la Municipalité trouve pertinent de vous faire part de quelques informations à ce sujet.



Parcelle 227 - Hôtel du Moulin et ancienne scierie

Un projet d'hôtel pour 36 chambres et 111 places de stationnement en parking souterrain a été soumis à l'enquête publique en date du 14 juillet 2017 sur la parcelle 227, sise en zone artisanale au lieu-dit le Moulin.

A noter que les places de stationnement sont prévues pour l'ensemble du complexe du Moulin. Deux oppositions ont été retenues à l'encontre de ce projet. Bien qu'allégée, une opposition est toujours pendante tandis que l'autre a été levée.

La Commission d'urbanisme (Comur) s'est réunie afin de statuer sur ce projet. La Comur se positionne très favorablement quant à la construction d'un hôtel à Cugy. Cependant elle propose à la Municipalité de rejeter le projet tel que présenté, au motif d'un volume trop imposant et mal implanté ainsi que d'une image qui n'est pas en adéquation avec la qualité architecturale des autres bâtiments formant l'ensemble du Moulin. A ce jour le dossier est toujours entre les mains des instances cantonales qui n'ont pas pu statuer sur l'ensemble du dossier au vu de certains documents non conformes ou devant encore être fournis par l'architecte en charge du projet.

Parallèlement, la même parcelle 227 a fait l'objet d'une demande de permis de construire pour le bâtiment existant de la scierie. Il s'agit en réalité d'une mise en conformité exigée par la Commune, suite à la transformation sans autorisation, mais de qualité, de ce bâtiment, ceci sous prétexte d'une simple rénovation de l'existant. La seule opposition imputable à ce projet a été levée.

Les instances cantonales viennent de se positionner favorablement sur ce projet et la Municipalité devrait statuer prochainement sur l'octroi du permis de construire et respectivement du permis d'habiter.

La Municipalité veillera à ce qu'une coordination étroite soit mise en place entre le chantier de l'hôtel et celui de la réfection de la RC 501.

Parcelle 209 - Appartements protégés

Au chemin des Dailles, un grand chantier est en cours. Il s'agit d'un projet privé pour la construction de 30 appartements protégés et adaptés. Un sous-sol est prévu comprenant des caves, des locaux techniques et un parking souterrain. Un cabinet médical ainsi qu'une physiothérapeute viendront s'installer dans l'immeuble.

70 à 80 personnes, en majorité de Cugy, ont participé à la séance d'information organisée le 25 avril dernier à la Maison villageoise par l'instigateur du projet. La mise à disposition des logements est prévue pour l'été 2019.